



COMMUNIQUE

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°S 001 /CHPC/2026 POUR L'AGREMENT DES PEPINIERISTES DANS LES FILIERES PALMIER A HUILE ET COCOTIER

En application des dispositions de la loi 2017-540 du 03 août 2017 et de l'Ordonnance 2025-86 du 12 février 2025 relatives à la régulation, au suivi et au contrôle des activités au sein des filières hévéa, palmier à huile et coco, le Conseil Hévéa-Palmier à huile-Coco, lance un Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour l'agrément des pépiniéristes dans **les filières Palmier à huile et Coco**.

Peuvent faire acte de candidature au présent AMI, tout opérateur privé, conduisant des pépinières ou tout acteur possédant une expertise dans la conduite de pépinières, légalement constitué appartenant à l'une des catégories d'acteurs ou d'opérateurs ci-dessous :

- Personnes physiques ou morales ;
- Sociétés coopératives de producteurs et/ou de transformations de produits agricoles ;
- Agroindustriels.

Les candidats intéressés pourront obtenir le dossier de consultation sur la plateforme du Conseil Hévéa-Palmier à Huile-Coco (www.conseilheveapalmier.ci) ou auprès des six (06) Délégations Régionales du Conseil Hévéa-Palmier-à-huile-Coco, contre le paiement d'une somme non remboursable de Cinquante mille (50 000) francs CFA, dès publication de cet avis.

Le dossier de candidature devra comporter la liste des documents joints au présent communiqué et devra être déposé auprès des **Délégations Régionales du Conseil Hévéa-Palmier-à-huile-Coco** au plus tard **le vendredi 10 avril 2026 à 16h00**, délai de rigueur.

Pour plus d'informations, veuillez appeler les numéros de téléphone suivants :

Département Développement Agricole et Durabilité	: 05 05 49 02 10
DR Abengourou	: 05 86 70 73 64 / 05 07 48 85 63
DR Aboisso	: 05 86 70 78 00 / 05 01 13 73 48
DR Dabou	: 05 86 70 80 49 / 05 96 54 34 82
DR Duékoué	: 05 86 70 82 78 / 05 76 13 46 81
DR Gagnoa	: 07 07 63 16 83 / 05 65 29 63 73
DR San Pedro	: 05 86 14 83 15 / 05 86 70 72 49

Fait Abidjan, le 23 mars 2026





CONDITIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'AGREMENT PEPINIERISTE DANS LES FILIERES PALMIER A HUILE ET COCO

N° d'ordre	CONDITIONS ET DOCUMENTS
1	Être une personne physique de nationalité ivoirienne ou une personne morale de droit privé ivoirien
2	Une demande d'agrément adressée au Directeur Général du Conseil Hévée-Palmier-à-huile-Coco
3	Une Attestation sur l'honneur que le demandeur ou son Représentant légal n'a fait l'objet d'aucune condamnation pénale antérieure et ne souffre d'aucune interdiction d'exercer une activité économique (sur feuille libre)
4	Une copie de la Carte Nationale d'Identité du Représentant légal de la structure
5	Un justificatif de jouissance du site (acte de propriété, contrat de bail...)
6	Un plan de masse ou plan de localisation du site
7	Une liste des membres de l'équipe technique dédiée à la pépinière (nom, prénom, fonction, rôle, contact)

LA DIRECTION GENERALE

